Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	06.22.81.23.25
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 Ecureuil F-GZSH	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GARDIEN REFUGE ECRINS	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
15/03/21	~~Pré de Mme Garle~~ Pelvoux	Refuge des Ecrins	4		1	Report de dates Cause météo
18/03 ou 19/03						
						COPIE au SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

RESTER DANS L'AXE DES VALLEES

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **087 / 2021** Modifiée

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **10/03 / 2021**

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE